

## ***Lettre ouverte à M. Rémy Pflimlin, directeur général de Presstalis.***

Votre communiqué daté du 29 mars 2010 : « Dans le cadre du plan Défi 2010, la réforme industrielle des quotidiens doit se poursuivre » est non seulement très provocateur mais surtout mensonger. Il n'est certainement pas de nature à crédibiliser votre démarche et encore moins à minimiser votre responsabilité quant à la situation actuelle de notre entreprise.

Vous usez du mensonge et de la falsification des faits comme ne l'ont jamais fait les directions successives de notre société. Peut-être en tirez-vous un bénéfice dans l'immédiat. Cependant, il est rare que le recours à la déformation volontaire de la vérité pour faire accepter son point de vue permette à celui qui en abuse de gagner en autorité naturelle.

Et si l'on en croit Alexander Pope, philosophe du XVII<sup>e</sup> *«Celui qui dit un mensonge ne prévoit point le travail qu'il entreprend ; car il faudra qu'il en invente mille autres pour soutenir le premier.»*

Il est dommage que vos efforts pour apparaître comme une personne intègre et respectueuse des conventions soient anéantis par ce manquement aux règles qui instaurent la confiance.

Ainsi, vous osez dire aux salariés du Groupe Presstalis que les mesures envisagées pour réduire aujourd'hui les emplois dans le centre de traitement des quotidiens (CTQ) de Gonesse avaient été avalisées lors du Comité Central d'Entreprise du 20 novembre 2009 et constituaient de fait une étape du plan défi 2010.

Votre mémoire vous jouerait-il des tours au point d'en revenir à vos projets initiaux de 2007 et d'ignorer que des accords ont été signés dans le cadre du plan défi 2010. ? Ces accords sont le résultat de négociations que vous n'avez pas particulièrement acceptées à l'époque, mais ceux -ci existent et ils s'imposent aux parties conformément à la législation sociale et aux usages de notre entreprise.

Que diriez-vous et que feriez-vous si un texto vous était adressé en ces termes : *« Eu égard aux objectifs que nous nous sommes fixés : instaurer la justice sociale et mettre l'être humain au centre de nos préoccupations à la place de l'économie, nous vous informons que le poste de DG est supprimé dès le 1<sup>er</sup> avril et que la réorganisation du Comex constituera la 2<sup>ème</sup> étape de notre réforme. Nous vous invitons à venir discuter des modalités d'application de ces mesures... »*

Vous l'avez compris, il s'agit d'une question de discernement entre les objectifs des uns et des autres et ce qui est convenu entre les parties faisant force de loi jusqu'à l'existence d'un autre accord.

Cette absence de discernement vous conduit à tenir des propos indécents à l'égard des salariés qui contrairement à vous ne cultivent pas le mensonge pour se faire entendre et se faire respecter.

Vous déclarez leurs mouvements, au demeurant légitimes, « insupportables, dévastateurs et contradictoires avec les intérêts de la profession ».

Or, nous pourrions aisément reprendre ces qualificatifs pour résumer le bilan de vos quatre années de gestion au sein de notre entreprise.

Nul n'ignore les réalités économiques de notre secteur qui se caractérisent par une baisse des volumes et des ventes des produits presse. Tout le monde l'a compris, nous ne pouvons plus penser et agir en gardant le souvenir d'une période prospère pour la presse écrite.

Ainsi, les salariés ont consenti beaucoup d'efforts au cours des réformes successives de la société de messagerie. Ces efforts ne sont pas occasionnels mais sont réalisés au quotidien pour pallier les nombreux dysfonctionnements dus aux restructurations inappropriées.

Quant à votre contribution aux efforts nécessaires pour pérenniser l'entreprise et les emplois nous avons quelques difficultés à l'apprécier. Nous vous rappelons au passage que les gains de productivité réalisés lors des réformes antérieures n'ont pas été utilisés pour développer le niveau 3 de la distribution.

En dehors du constat des difficultés de trésorerie de Presstalis, qu'avez-vous initié comme réformes pour éviter l'absence d'un fond de roulement ?

Votre premier travail aurait du consister à mettre en œuvre une nouvelle politique des barèmes adaptée à la réalité des coûts dans le cadre d'une péréquation juste. Il est plus facile me direz-vous d'adapter les effectifs en fonction d'une charge de travail que l'on aura externalisée au nom du développement durable...

Par ailleurs, nul n'a besoin d'être diplômé d'une école prestigieuse de commerce pour savoir qu'une distribution réalisée en dessous de son prix de revient produit inéluctablement le tarissement de la trésorerie et fragilise la structure économique en général de l'entreprise.

Alors que vous portez une attention toute particulière à la réduction des coûts dans l'entreprise au point de remettre en cause la cohérence de celle-ci, vous banalisez le départ des titres phares du groupe Mondadori vers MLP. Il est plus facile, me direz-vous de supprimer un CDD que de retenir un éditeur pour qui vous témoignez d'une bienveillance étonnante dans la mesure où ses titres « secondaires » bénéficient d'un traitement de faveur au sein de Presstalis.

Vous faites preuve de laxisme à l'égard de ces éditeurs comme vous faites preuve de peu d'engagement pour défendre les intérêts de la société. Se contenter des décisions du

Conseil de la concurrence et s'interdire de porter l'affaire sur le fond devant les tribunaux pour régler les litiges qui naissent en notre société et les MLP est pour le moins une stratégie passive. L'opérateur de Presstalis, me direz-vous, dont le groupe subit actuellement des attaques financières n'est pas plus actif...

Le renoncement à l'intégration des dépôts SOPROCOM au sein de Presstalis est à mettre sur le compte d'une stratégie aléatoire. Un jour vous nous expliquez tout l'intérêt qu'aurait notre société à phagocyter ces dépôts en déficit – ce qui est déjà en soi une prouesse économique quand il s'agit de résorber par ailleurs les « déficits » structurels – et le jour d'après, vous ne donnez pas suite à cette opération de reprise sous le motif d'une décision du Conseil de la concurrence.

Puisque nous évoquons les dépôts de presse, chacun appréciera votre point de vue émis lors d'un CCE sur la condition des salariés de ces structures du Niveau 2 : « *lors de mes visites dans les dépôts j'ai rencontré des salariés épanouis* ». Faisiez-vous peut-être alors référence aux responsables des dépôts. En effet, nous avons du mal à croire que les employés, rémunérés au SMIC et souvent lésés sur des éléments de salaires, contraints à occuper un double emploi pour vivre décemment, soient si radieux...

Vous reprochez aux salariés de Presstalis de commettre des actes graves. Or la gravité se situe dans la manière de manager cette entreprise.

Les salariés sont en droit de vous reprocher votre légèreté quant à la conduite des relations sociales dans l'entreprise. Vous joindre relève du parcours du combattant et quand nous vous adressons un courrier, le délai qui court avant d'obtenir une réponse nous renvoie au temps des diligences...

Ainsi, nous ne pouvons que constater votre désinvolture à l'égard des problèmes que peuvent rencontrer les salariés de l'entreprise dans les situations d'harcèlement, de stress et de discrimination. Le refus de recevoir l'organisation syndicale des cadres témoigne le peu d'attention que vous portez aux difficultés que cette catégorie de salariés en proie à des difficultés croissantes dans l'exercice de leurs fonctions.

Certes, vous ne pouvez pas répondre à toutes les requêtes qui vous sont adressées mais vous avez le pouvoir et le devoir de veiller à ce que vos proches collaborateurs traitent les problèmes dont ils sont saisis, avec soin et respect de l'interlocuteur.

Monsieur, vous savez pertinemment que les ouvriers du centre de traitement des quotidiens sont dans leur droit quand ils agissent avec leurs moyens pour se faire respecter.

Pourquoi vous vous acharnez à supprimer des postes de travail nécessaires et dont le maintien n'accentuerait en rien la situation de la filière des quotidiens ?

La méthode et le discours que vous employez pour mener les « réformes » ne sont pas de nature à nous laisser l'image d'un directeur qui a œuvré pour l'intérêt du système coopératif de distribution et de ses salariés.

Le plan « Défi 2010 » aura été un saupoudrage au niveau de la consolidation du réseau et de l'amélioration des conditions du métier de diffuseur. Il aura été néfaste au niveau de la cohérence industrielle et permis une sous traitance encore plus importante des prestations. La diversité des prestations que vous présentez comme une opportunité économique est en réalité une manière de diluer l'objet de notre métier de distributeur de la presse afin de le rendre accessoire, voire inexistant. C'est avec vous, que la presse est devenue un produit commercial à part entière. Or, un produit commercial qui n'a plus de référence de bien culturel est condamné à disparaître si il ne répond pas aux lois du marché.

Tout nous laisse penser que ce plan avait pour seul objectif de créer les conditions d'une remise à plat du système coopératif de distribution.

A ce titre, le changement d'identité de notre société ne relève pas d'une opération de marketing mais d'une nécessité stratégique pour réduire le système de distribution à sa plus simple expression où la majorité des éditeurs n'aura plus accès.

Tout compte fait, vos reproches à l'encontre des salariés de Presstalis ont peu de poids et sont irrecevables. Oui, pour conclure avec vous : *« dans une période où chacun doit poursuivre des efforts afin de contribuer à la pérennité de la distribution de la presse écrite, notre entreprise a besoin de stabilité et de consolidation. »*

Cependant, pour tendre à cette stabilité, il est urgent de réinstaurer des pratiques sociales plus saines et de reprendre le chemin des négociations et non la voie de l'autoritarisme et du mépris à l'égard de notre organisation syndicale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, mes sincères salutations.

LE DELEGUE SYNDICAL CENTRAL C.G.T. de PRESSTALIS

Laurent JOURDAS